Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Portabilité mutuelle

Par remypg

Bonjour,
Je bénéficie de la portabilité de la mutuelle d'entreprise depuis le mois de mars dernier, pour une durée d'1 an.
Pour continuer à en bénéficier, je dois rester inscrite à Pole emploi et percevoir l'ARE.
Or, j'ai retrouvé un emploi à temps partiel qui me permet donc de continuer à être indemnisée par Pole emploi.
J'ai cherché sur pas mal de sites, j'ai aussi contacté la Direcct et Pole emploi qui ne peuvent pas me renseigner. J'ai également pris contact avec des associations de consommateurs qui me répondent que je garde mes droits.
J'aimerais savoir si je peux continuer à bénéficier de la portabilité puisque je suis toujours demandeur d'emploi. De plus, je n'ai pas de mutuelle avec ce nouveau travail.
Dans le cas ou la réponse est oui, est il possible de me dire sur quel texte de loi m'appuyer ?
Je n'ose plus "utiliser" ma mutuelle de peur d'avoir à rembourser après.
J'espère que ma demande est claire, ce n'est pas évident à formuler.

Merci de vos réponses